

Dans l'impossibilité de savoir qui a tort ou raison, le tribunal renvoie les parties dos à dos, dépens compensés.

Monsieur le Flâneur,

Il n'y a pas que le parlement, que le ministère, que le gouvernement, que les révolutionnaires, qui commettent de criantes injustices, qui exercent de petites tyrannies et de fréquentes extorsions sous l'apparence d'exercer simplement un pouvoir, de gouverner, de réentier, ceux qui leur sont soumis. Il est ici une corporation dont le public s'occupe peu mais qui de son côté s'occupe beaucoup d'elle-même et fait merveilles dans le chemin des abas, mais dont les gens qui tiennent en leurs mains les grands remèdes feraient bien de réviser un peu les procédés et les pouvoirs. Je veux parler de la Maison de la Trinité de Québec dont la classe des pilotes souffre tout particulièrement. Sans entrer dans le détail de tout ce qu'on peut reprocher à ce corps, travail qui ne m'amuserait nullement vu son interminable longueur, je me permettrai de dire que moi, qui entends là dessus un grand nombre d'intéressés, je crois sincèrement qu'il se pratique journellement une foule d'abus et d'injustices qui ne se tolèrent que parce que les vicieuses n'osent pas s'en plaindre et que le public et les autorités supérieures les ignorent.

D'abord outre qu'il serait nécessaire de corriger le code des réglemens de cette institution, il serait non moins urgent d'en changer le personnel. Ceux qui la composent sont, presque tous, marchands de bois et consignataires de navires; par conséquent ils sont pour ainsi dire juges et parties dans les différends qui peuvent s'élever entre les pilotes et les capitaines; différends qui tournent plus ou moins fréquemment à l'avantage de ces derniers, envers qui cette administration n'a que de vagues prétentions aussi long-temps qu'elle n'est pas absolument forcée d'en agir autrement. Par exemple on ne se rappelle pas qu'un capitaine ait été jugé par défaut, tandis qu'il arrive assez ordinairement que des pilotes soient condamnés à dix piastres d'amende sans avoir été entendus.

Parait une foule de petits faits qui pourraient faire rire tous ceux qui n'en sont points lésés, je n'en citerai qu'un. — Un pilote poursuit un capitaine pour 11 shellings 8 pence; il a obtenu jugement, mais à condition de payer les frais qui se montent à 11 shellings 3 pence. Tout est à nos yeux, Maisien l'Élieur, mais ne nous donne pas, vu que nous savons, nous autres marins, par expérience, que partout et autant qu'il le peuvent les gros poissons avalent les petits.

Quant à moi tout ce que je désire c'est que dans l'état où en sont aujourd'hui les choses, il me soit permis d'être, avec votre permission,

UN REQUIN.

— "Oh! je vous en prie, ne parlez plus de politique!" Voilà ce que me disaient mille supplantes letriciques à chaque fois que le Fantasque se livrait à d'innocentes railleries aux dépens de quelques uns de nos importants personnages qui se mêlaient de vouloir jouer un rôle impolitiquement politique.

À peine ai-je fait de mon mieux pour me ployer à des vœux aussi gracieusement exprimés qu'un orage de reproches m'accable de toutes parts, m'aveugle, m'étonne et menace de me faire tourner le peu d'esprit qui me reste! Quoi! parcequ'une malheureuse inspiration m'excita à décrire les ridicules de ces pauvres habitans de la lune, faut-il que les beautés de notre globe prennent fait et cause pour elles ou se reconnaissent dans chacune des caricatures que j'ai tracées innocemment et sans m'en douter, moi, pauvre mouton? On me fait parvenir à chaque instant, soit par écrit, soit de vive voix des réclanations plus ou moins amères sur mes deux derniers numéros que l'on m'accuse d'avoir chargé de personnalités. Quatre jeunes de-